

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 20 (1940)
Heft: 1

Rubrik: Revue de presse franco-suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE FRANCO-SUISSE

Les événements économiques français vus par la presse suisse

Der Bund

du 26 décembre, commentant le discours prononcé par M. Paul Reynaud, lors des débats budgétaires, résume la politique économique et financière de la France dans cette brève formule d'introduction :

« ... Le principe central, dont tous les autres découlent, est celui-ci : placé devant l'alternative d'une politique de facilité et d'une politique de sacrifices, nous avons choisi le second terme. Autrement dit, nous acceptons les privations pour éviter l'inflation et avec elle la hausse des salaires et des prix... »

Le

JOURNAL DE GENEVE

écrit, le 14 décembre, au sujet de l'accord économique et financier entre la France et la Grande-Bretagne :

« Il est sans exemple que deux nations souveraines aient lié, comme viennent de le faire la Grande-Bretagne et la France, leurs finances publiques en une union si étroite. »

« On connaissait les désirs de collaboration qui animaient les deux Ministres responsables, M. Paul Reynaud et Sir John Simon, mais la réalisation du front financier unique, suivant celle du front économique unique, n'en est pas moins un événement capital pour la suite de la guerre. Elle témoigne, à la fois de l'identité de vues complète des deux Gouvernements alliés et consolide dans des proportions encore inestimables leur puissance de résistance financière... »

« ... Cette coopération ne sera d'ailleurs pas sans influence sur les relations économiques mondiales. Les vendeurs étrangers se trouveront en face d'un acheteur unique disposant de la totalité de la puissance d'achat de la France et de la Grande-Bretagne. »

« A ce point de vue l'expérience devient intéressante et acquiert une valeur générale. L'unité économique — à l'égard de l'extérieur — de deux Empires immenses n'est plus seulement une nécessité de guerre, une arme. Elle peut amorcer une coopération internationale qui, dédaignant toute tendance autarcique, vise au contraire à canaliser les échanges, à discipliner les prix. Or, combattre l'anarchie de la production et de la distribution conduit directement à favoriser le développement rationnel des échanges. »

« L'accord financier franco-anglais apporte maintenant un nouvel élément de consolidation à la stabilisation de fait des monnaies... »

« ... Les répercussions de cette coopération franco-anglaise qui, sur le papier en tout cas, s'avère comme très étendue, ne se laissent pas toutes imaginer. Mais, il semble, en résumé, qu'elles doivent être favorables pour l'ensemble des pays dont le système monétaire est régi par l'accord tripartite de 1936. »

Le même journal, le 5 janvier, fait la remarque suivante à propos du discours de M. Paul Reynaud susmentionné :

« ... Du point de vue économique, il est curieux que M. P. Reynaud ait fait sienne la théorie de la restriction de la consommation. Selon lui, ce n'est pas aux Français d'acheter, mais aux étrangers. Mais il a quand même eu soin d'établir une distinction en cette matière entre les péchés véniels et les péchés mortels contre l'économie du pays. Comme le goût du péché est humain, on peut supposer que les adjurations du Ministre des Finances n'arrêteront pas toutes les dépenses, tant soit peu superflues ! Il en est cependant d'impossibles, car l'Administration de M. Reynaud peut s'y opposer « avec sagesse », dit-il, par le moyen du contrôle des changes... »

La

Neue Zürcher Zeitung

du 14 décembre met en lumière les bonnes conditions dans lesquelles est appliquée en France le nouveau contrôle des changes :

« Depuis l'introduction de la surveillance renforcée du mouvement des capitaux et du commerce des devises l'adaptation de l'économie au nouveau droit monétaire a fait de gros progrès en France. Cette évolution a été facilitée principalement par l'usage libéral que les autorités ont fait des nouveaux moyens de contrôle. La discipline, dont les particuliers intéressés ont fait preuve, a également constitué un facteur favorable. L'importance des opérations illégales et du commerce clandestin de devises, qui apparaît d'une façon ou d'une autre dans tous les pays soumis à un contrôle des changes, est actuellement si faible en France que l'aggravation des sanctions ou même une imitation de la répression sévère employée en cette matière dans les Etats totalitaires, n'est pas en question pour l'instant... »

Le 21 décembre, rendant hommage à l'œuvre du Ministre des Finances français, elle constate qu'en dépit des apparences sa politique reste inchangée dans ses caractères principaux depuis la guerre :

« ... M. Paul Reynaud s'installa rue de Rivoli pour mettre un terme à la confusion qui régnait et pour assurer la guérison des finances françaises à l'aide d'une doctrine sans équivoque. Aujourd'hui, encore, son nom symbolise un programme et une doctrine financière, bien que les méthodes libérales aient dû, entre temps, être adaptées aux circonstances de guerre. L'idée fondamentale de la politique d'assainissement de M. Reynaud est qu'une restriction sévère des dépenses de

l'Etat et le renoncement à une création artificielle et supplémentaire de crédit et d'argent sont impardonnablez également en temps de guerre. Le problème du financement de la guerre est, pas davantage que celui de l'assainissement en temps de paix, un simple problème arithmétique. Il ne se cantonne pas dans la réalisation d'une égalité entre les recettes et les dépenses, mais il doit trouver sa solution dans le cadre général de l'orientation de la politique financière, économique et sociale...»

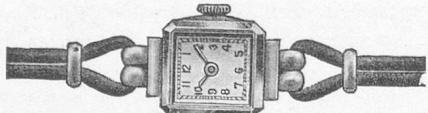
**

Dans le N° 9 (15 décembre 1939) de la « Revue Econo-

mique Franco-Suisse » à la fin de la « Revue de presse Franco-Suisse », à la page 592, nous avons cité quelques journaux ayant publié un compte rendu du déjeuner auquel la Chambre de Commerce Suisse en France avait, le 7 décembre, convié les Membres du Groupement des Journalistes Suisses à Paris.

Aux journaux déjà mentionnés, il convient d'ajouter la « Nouvelle Gazette de Zurich » du 8 décembre, « der Landbote » (Winterthur) du 16 décembre, l'« Oltener Tagblatt » du 16 décembre et le « Bund » du 17 décembre. Signalons que le « Petit Dauphinois » du 18 décembre a porté cette manifestation à la connaissance de ses lecteurs.

JOAILLERIE - HORLOGERIE
F. SENN
13, Boulevard Saint-Denis



BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE

Mal au Foie ? HÉPASCOL FRANÇOIS !

Vingt à trente gouttes d'Hépascol François prises avant les repas décongestionnent, tonifient, rééduquent le foie et suppriment : nausées, vomissements, vertiges, démangeaisons, douleurs au côté droit, teint terne, langue chargée, constipation, débâcles diarrhéiques, etc... Amélioration considérable en une semaine. Aucune contre-indication. Toutes pharmacies.

ÉTABLISSEMENTS " TIP-TOP "

5 & 5 bis, AVENUE DU BOCCAGE — NANTES

FABRIQUES DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Encaustique Liquide et en Pâte — Crème Cirage — Brillant pour Métaux

Produit spécial pour le nettoyage des parquets en bois et en pierre, mosaïque, carrelages, etc.

Spécialisés dans l'Exportation — Fabrication à la Marque du Client

Exportation-Expédition

Pommes de terre - Carottes
Oignons - Échalotes - Aulx

Eugène F·A·H
Saint-Pol-de-Léon, Finistère (France)

CHOUX-FLEURS
& ARTICHAUTS

PHILIPPE & CANAUD

NANTES

LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE DE RÉPUTATION MONDIALE

SARDINES et THON à l'huile d'olive

Agent général pour la Suisse : Gustav GRIG, 34, Gessnerallée, ZURICH

COGNAC MARTELL

Le Gérant : F. GRISARD.

Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, Maison Poulet-Malassis — Alençon (Orne) France